

**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE RIMOUSKI-NEIGETTE
MUNICIPALITÉ SAINT-EUGÈNE-DE-LADRIÈRE**

SÉANCE ORDINAIRE DU 7 AVRIL 2014

A la séance ordinaire du conseil municipal de la Municipalité Saint-Eugène-de-Ladrière tenue à la salle du conseil municipal, 155 rue Principale, lundi le 7 avril 2014 à 19h.30.

Sont présents: Madame Julie D'Astous et Messieurs Renaud Fortin, Sylvain Caron, Stéphane Berger, Fernand Caron et Pascal D'Astous tous formant quorum sous la présidence de Monsieur le maire Gilbert Pigeon. La directrice générale/secrétaire-trésorière est aussi présente et l'inspecteur municipal, monsieur Germain Therriault.

Prière, et bienvenue de monsieur le maire.

RÉSOLUTION 064-2014 OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

Il est proposé par madame Julie D'Astous, appuyé par monsieur Fernand Caron et résolu à l'unanimité que la présente assemblée soit ouverte à 19h.30. Le quorum requis est constaté.

RÉSOLUTION 065-2014 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par monsieur Pascal D'Astous, appuyé par monsieur Renaud Fortin et résolu à l'unanimité que l'ordre du jour est adopté avec l'ajout de points dictés par la dir.générale.

RÉSOLUTION 066-2014 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 3 MARS 2014

Les membres du conseil ayant tous reçu et pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du 3 mars 2014, la résolution suivante est adoptée:

Il est proposé par monsieur Sylvain Caron, appuyé par monsieur Stéphane Berger et résolu que ce procès-verbal est adopté .

PRÉSENTATION DES ÉTATS FINANCIERS PAR LE VÉRIFICATEUR DE DELOITTE

RÉSOLUTION 067-2014 ADOPTION DES ÉTATS FINANCIERS POUR L'EXERCICE 2013

Suite à la présentation des états financiers par Stéphane Doiron, comptable de Deloitte,

Il est proposé par monsieur Stéphane Berger, appuyé par monsieur Fernand Caron et résolu à l'unanimité d'accepter les états financiers tels que présentés pour l'exercice 2013.

ÉTATS DES RÉSULTATS

La directrice générale/secrétaire-trésorière dépose un rapport trimestriel des états des résultats et informe le conseil sur les principaux points .

RÉSOLUTION 068-2014 APPROPRIATION DE L'EXCÉDENT DE FONCTIONNEMENT NON AFFECTÉ

Il est proposé par madame Julie D'Astous, appuyé par monsieur Sylvain Caron et résolu à l'unanimité d'approprier un montant de 5,000\$ provenant de l'excédent de fonctionnement non affecté et

de le répartir ainsi : 3,000\$ 02 32000 632
500\$ 02 45110 525 500\$ 02 45120 525
500\$ 02 45210 525 500\$ 02 45220 525

RAPPORT DES REPRÉSENTANTS

CORPORATION DE DÉVELOPPEMENT : aucun point

O.T.J. : le représentant informe le conseil qu'il y a un poste vacant au sein du comité de l'OTJ

BIBLIO MUNICIPALE : aucun point

RAPPORT DE L'INSPECTEUR ET DIRECTEUR DES TRAVAUX PUBLICS : aucun point.

RÉSOLUTION 069-2014 ADOPTION DES COMPTES

Les membres du conseil ayant tous reçu et pris connaissance de la liste des comptes à payer, Il est proposé par monsieur Stéphane Berger appuyé de madame Julie D'Astous et adopté à l'unanimité que le conseil approuve et autorise le paiement des comptes présentés dans cette liste. (59,053.75\$)

RÉSOLUTION 070-2014 ADHÉSION À L'URLS

Il est proposé par monsieur Stéphane Berger appuyé par monsieur Renaud Fortin et résolu à l'unanimité que la municipalité paie son adhésion de 75,00\$ à l'Unité Régionale de Loisir et de Sport pour l'année 2014.

RÉSOLUTION 071-2014 SUBVENTION VERSÉE À L'OTJ DE SAINT-EUGÈNE-DE-LADRIÈRE

Il est proposé par monsieur Renaud Fortin , appuyé de monsieur Fernand Caron et résolu à l'unanimité de verser 3,000\$, pour l'année 2014, à l'organisme qui assure la gestion de la salle communautaire.

RÉSOLUTION 072-2014 PAIEMENT DES SERVICES DE LA SÛRETÉ DU QUÉBEC

Il est proposé par madame Julie D'Astous, appuyé par monsieur Pascal D'Astous et résolu à l'unanimité que le conseil autorise le paiement de la moitié de la facture pour les services de la SQ au montant de 13,752\$.

RÉSOLUTION 073-2014 ENTENTE DE PARTENARIAT FISCAL

CONSIDÉRANT que l'Entente de partenariat fiscal et financier 2007-2013 entre le gouvernement du Québec et les municipalités est arrivée à échéance à la fin de 2013;

CONSIDÉRANT que cette entente s'inscrivait dans une volonté commune de modifier, dans un esprit de partenariat, les relations et les façons de faire entre le gouvernement et les municipalités en dotant celles-ci de revenus prévisibles et stables;

CONSIDÉRANT qu'en 2012, divers comités techniques ont été mis sur pied afin d'évaluer les différentes composantes, les modifications et les bonifications à être apportées à l'Entente ainsi que les modalités de répartition entre les municipalités;

CONSIDÉRANT qu'en juin 2013, le gouvernement a soumis une proposition financière représentant 10,52 milliards de dollars comparativement à une première proposition représentant 10 milliards;

CONSIDÉRANT que, pour les membres de la Fédération québécoise des municipalités, cette dernière proposition se traduisait par

des gains estimés à 317,4 millions de dollars par rapport à la proposition initiale;

CONSIDÉRANT que, de plus, les municipalités doivent supporter dès 2014 les impacts budgétaires des modifications comptables apportées au traitement des remboursements de la taxe de vente du Québec (TVQ), modifications ayant des impacts financiers majeurs pour une majorité de celles-ci, et ce, sans contreparties adéquates;

CONSIDÉRANT le fait que le rejet, par les autres intervenants municipaux, de cette proposition fut une erreur;

CONSIDÉRANT que le conseil d'administration de la Fédération québécoise des municipalités a adopté la résolution CA-2014-02-13/03 dans laquelle il sollicite l'appui des membres de la Fédération;

**Il est proposé par madame Julie D'Astous
Et appuyé par monsieur Sylvain Caron
Et accepté à l'unanimité**

DE DEMANDER au gouvernement du Québec de procéder dès maintenant à la signature d'une entente sur la base de la proposition du 7 juin 2013;

DE TRANSMETTRE copie de la résolution aux personnes suivantes : monsieur Philippe Couillard, chef du Parti Libéral et Premier ministre du Québec, monsieur Pierre Moreau, ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire, monsieur François Legault, chef de la Coalition avenir Québec, monsieur Éric Forest, président de l'Union des municipalités du Québec, et monsieur Richard Lehoux, président de la Fédération québécoise des municipalités.

RÉSOLUTION 074-2014 GALA MUSICAL AU PROFIT DE L'ACEQ

Il est proposé par monsieur Stéphane Berger appuyé par monsieur Fernand Caron et résolu à l'unanimité de verser 50\$ pour le gala musical organisé par Raoul Berger au profit de l'ACEQ.

RÉSOLUTION 075-2014 RALLYE ROSE DES SABLES

Il est proposé par monsieur Renaud Fortin appuyé par monsieur Pascal D'Astous et résolu à l'unanimité de verser 100\$ à l'association L'Écho du désert qui participe à un rallye au Maroc au profit du cancer du sein.
Madame Julie D'Astous s'abstient de voter en raison du lien de parenté avec une des requérantes.

RÉSOLUTION 076-2014 EMPLOYÉE DE BUREAU SUR APPEL

Il est proposé par madame Julie D'Astous, appuyé par monsieur Fernand Caron et résolu à l'unanimité d'accepter que la directrice générale fasse appel à madame Nicole Paradis à raison de 2 jours par mois jusqu'au 31 décembre 2014 et au taux horaire établi en référence au document 0007 intégré au journal des salaires.

**La collecte des gros rebuts se fera le 21 mai 2014

RÉSOLUTION 077-2014 DON AUX NOUVEAUX ARRIVANTS

Il est proposé par monsieur Stéphane Berger appuyé par monsieur Pascal D'Astous et résolu à l'unanimité d'offrir aux nouveaux arrivants propriétaires ou locataires qui se présenteront au

party de hot-dogs annuel, le livre de la MRC et le livre du 50^e anniversaire de la municipalité.

RÉSOLUTION 078-2014 BRIS DE BOÎTE AUX LETTRES

Attendu qu' après la lecture d'une lettre de citoyens concernant le bris de leur boîte aux lettres;

Il est proposé par monsieur Stéphane Berger appuyé par monsieur Fernand Caron de répondre aux gens concernés par lettre afin de les informer qu'une résolution est en vigueur en regard de la distance requise pour l'installation d'une boîte aux lettres .

RÉSOLUTION 079-2014 NOMINATION DE DÉLÉGUÉS À L'AGA DE LA RÉSERVE DUCHÉNIER

Il est proposé par monsieur Pascal D'Astous, appuyé de monsieur Sylvain Caron et résolu unanimement de nommer messieurs Germain Therriault et Fernand Caron, délégués à l'assemblée générale annuelle de la Réserve Duchénier.

ENTRETIEN DES AMÉNAGEMENTS DE FLEURS

Une annonce sera expédiée dans le feuillet paroissial pour l'embauche d'une personne pour l'entretien des aménagements de fleurs.

RÉSOLUTION 080-2014 APPUI À LA DEMANDE DE LA BERGERIE GAROLOUP

Attendu que : la bergerie Garoloup a transmis à la municipalité le formulaire pour une demande de morcellement de ferme afin de vendre le lot 4 147 117 situé dans la zone agricole;

Attendu que : suite à l'analyse de ce dossier, il apparait que ce lot est en fait un lot boisé contigu à des érablières en opération ;

Attendu que : la Bergerie Garoloup désire vendre ce lot car aucune activité agricole n'y est fait depuis longtemps ;

Attendu que : le propriétaire de Garoloup souhaite éventuellement vendre aux propriétaires d'érablières, qui entourent ce lot, autant au sud, au nord , à l'est qu'à l'ouest et qui démontrent un intérêt à acquérir ce lot dans le but d'agrandir leur exploitation acéricole;

Pour toutes ces raisons, il est proposé par madame Julie D'Astous, appuyé de monsieur Pascal D'Astous et accepté à l'unanimité que la municipalité de Saint-Eugène-de-Ladrière recommande à la Commission de protection du territoire agricole du Québec d'accepter la demande de Bergerie Garoloup concernant leur demande de morcellement de leur ferme afin qu'un éventuel acquéreur puisse mettre en opération une activité acéricole sur le lot 4 147 117 du rang 5 ouest de Saint-Eugène-de-Ladrière.

RÉSOLUTION 081-2014 DEMANDE D'UN CONTRIBUABLE POUR LA POSE D'UN FIL

Il est proposé par monsieur Fernand Caron appuyé par monsieur Renaud Fortin et résolu à l'unanimité d'avertir ce propriétaire que l'inspecteur municipal doit être sur place lors de la pose de ce fil sur le lot 4 146 482 du rang 5 est.

RÉSOLUTION 082-2014 ADHÉSION À L'AFBSL

Il est proposé par monsieur Stéphane Berger appuyé par madame Julie D'Astous et résolu à l'unanimité de payer

l'adhésion de **65\$** à l'Association forestière Bas Laurentienne.

RÉSOLUTION 083-2014 CAMPAGNE DE LA SCLÉROSE EN PLAQUES

Il est proposé par monsieur Stéphane Berger appuyé par monsieur Renaud Fortin et résolu à l'unanimité de verser **25\$** à la Société canadienne de la sclérose en plaques pour leur campagne de financement.

RÉSOLUTION 084-2014 AGA MUTUELLE DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC

Il est proposé par monsieur Pascal D'Astous appuyé par monsieur Fernand Caron et résolu à l'unanimité d'autoriser le maire à se présenter à cette assemblée générale annuelle à Québec en raison du fait que ce dernier est déjà sur place pour une réunion de la FQM .

RÉSOLUTION 085-2014 LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

La levée de l'assemblée est proposée par monsieur Sylvain Caron appuyé par monsieur Fernand Caron et résolu à l'unanimité à 23h.59.

Je, Gilbert Pigeon, reconnaît qu'en signant le procès-verbal, je signe toutes et chacune des résolutions de ce procès-verbal.

Gilbert Pigeon, maire

Christiane Berger, dir.générale
& Sec/trésorière